

Le 29 novembre 2018

[Original]

Nominations

M. Gallant : Suite au départ à la retraite de l'ancienne commissaire aux langues officielles, un commissaire par intérim a été nommé. C'était en juin 2018. Puisque le premier ministre gouverne avec l'appui de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick, un parti qui s'est engagé, lors de la campagne électorale, à abolir le poste de commissaire aux langues officielles, c'est important qu'une ou un commissaire soit nommé de manière permanente bientôt. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre à quelle date il procédera à la nomination d'une ou d'un nouveau commissaire aux langues officielles?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Merci de la question. Monsieur le président, il y a quelques jours à peine, j'ai eu une excellente réunion avec Michel Carrier, et nous avons parlé d'un certain nombre de questions relatives aux possibilités qui s'offrent au Nouveau-Brunswick et d'un grand nombre de questions dont nous n'avons pas parlé auparavant. L'ancien premier ministre de la province, qui est maintenant chef de l'opposition, a effectivement dit lors d'une entrevue récente qu'il aurait aimé en avoir fait davantage pour promouvoir l'unité et le bilinguisme dans la province. Une possibilité s'offre à nous, Monsieur le président. Le commissaire aux langues officielles actuel en est conscient. Il est conscient que jamais auparavant nous n'avons eu une telle possibilité.

Monsieur le président, j'observe des gens aux opinions très variées unir leurs efforts pour s'occuper de questions sur lesquelles nous sommes d'accord et pour proposer des mesures qui nous permettront d'aller de l'avant. Cela me réjouit. J'ai hâte de poursuivre le travail non seulement avec le bureau en question, mais aussi avec l'actuel commissaire aux langues officielles, pendant l'intérim, car il apporte au processus beaucoup d'expérience. À son avis, il faut reconstruire le Nouveau-Brunswick et représenter les deux langues officielles d'une façon qui est probablement inédite pour nous. Le commissaire en est conscient et a l'expérience pour...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M. Gallant : J'apprécie les propos du premier ministre, mais je lui recommande de dévoiler publiquement, même si ce n'est pas aujourd'hui, une date limite pour une nomination de façon permanente au poste très important de commissaire aux langues officielles.

[Traduction]

Au niveau fédéral, le processus de nomination du commissaire aux langues officielles semble favoriser la nomination alternative d'un commissaire anglophone et d'un commissaire francophone. Je suggère en toute humilité que nous procédions de la même façon au Nouveau-Brunswick. Je suis donc d'avis que le prochain commissaire aux langues officielles dans notre province devrait être une personne anglophone bilingue. Le premier ministre se joindra-t-il à moi pour demander la nomination d'une personne anglophone bilingue en tant que prochain commissaire aux langues officielles?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, je remercie le chef de l'opposition de ses observations et de sa recommandation. Je les prendrai certainement en considération. Nous nous occuperons de la nomination en question en temps opportun, mais je n'établirai pas de délai cible à ce moment-ci.

Comme je l'ai mentionné dans la réponse précédente, je veux certainement comprendre les enjeux. Je veux profiter du passé et des leçons que nous en avons tirées, et je veux permettre à tous mes collègues à la Chambre d'en profiter afin que nous établissions la relation requise. La relation s'est malheureusement dégradée un peu, et nous la rétablirons en agissant logiquement et selon la réalité du Nouveau-Brunswick. Nous respectons les cultures dans notre province. Nous devons valoriser l'atout que sont les cultures dans notre province, car nous savons que nous avons ici quelque chose d'incomparable et d'unique au pays. Merci, Monsieur le président.

Fracturation hydraulique

M. Gallant : Monsieur le président, lorsque le gouvernement était majoritaire, nous, les Libéraux, avons instauré un moratoire sur la fracturation hydraulique. Comme nous le savons tous, la fracturation hydraulique est une question controversée. Elle fait l'objet de vifs débats depuis plus de cinq ans ici, dans la province. Par conséquent, seul un vote majoritaire à la Chambre devrait pouvoir permettre de lever le moratoire en vigueur. Je dois souligner que le premier ministre avait tort quand il a affirmé qu'une mesure législative était nécessaire pour lever le moratoire. Le Cabinet peut le lever par voie de règlement. Nous avons donc proposé un amendement du discours du trône afin que nous puissions tenir un vote transparent ici même, à l'Assemblée législative, sur la question de la fracturation hydraulique. J'aimerais annoncer que le caucus libéral tiendra un vote libre sur cet amendement. L'alliance conservatrice se joindra-t-elle à nous pour tenir un vote libre sur l'amendement du discours du trône en ce qui concerne la fracturation hydraulique?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, j'imagine que le chef de l'opposition a raison de dire que, dans la situation actuelle relative au moratoire, une situation créée par les gens d'en face, le Cabinet pourrait décider d'aller de l'avant de la façon dont nous le proposons. C'est vrai. Nous avons toutefois proposé une telle mesure. Nous avons amendé ce que le chef de l'opposition et son parti avaient proposé quant au discours du trône. Nous avons proposé



d'amender l'amendement pour refléter exactement l'approche dont nous parlons depuis maintenant deux ou trois ans, soit une approche régionale en matière de mise en valeur des ressources qui est durable et bien ciblée et qui sera exécutée très soigneusement, afin d'assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick et des activités en question ainsi que la salubrité de l'eau, et les gens d'en face auront l'occasion de comprendre cette approche.

Monsieur le président, nous avons acquis des connaissances de partout au pays, de partout en Amérique du Nord, au sujet d'une industrie qui existe depuis 40 ou 50 ans. Eh bien, nous pouvons certainement tirer parti de ces connaissances. Nous savons que nous avons déjà de bons règlements en place, mais nous savons aussi que le gouvernement précédent a mis fin à de nombreuses activités. Il est temps pour le Nouveau-Brunswick d'aller de l'avant, Monsieur le président.

M. McKee : Monsieur le président, non seulement la fracturation hydraulique comporte le risque de contamination lié aux profondes fractures souterraines, mais elle nécessite aussi d'énormes quantités d'eau. Les eaux usées sont un déchet toxique, et il n'y a au Nouveau-Brunswick aucune installation où traiter ces eaux. En fait, notre précédent gouvernement libéral a déposé des mesures législatives interdisant que les eaux usées provenant de la fracturation hydraulique soient déversées dans les ouvrages publics d'évacuation des eaux usées. En attendant d'être transportée par camion à l'extérieur de la province, l'eau contaminée reste dans des étangs de retenue où elle risque d'empoisonner les oiseaux et la faune de passage et de s'échapper dans le milieu environnant. Maintenant qu'il est clair que le gouvernement a l'intention, avec l'appui de l'Alliance des gens, de lever le moratoire sur la fracturation hydraulique, le premier ministre peut-il nous expliquer son plan de gestion des eaux usées contaminées provenant de la fracturation hydraulique?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, les propos alarmistes continuent. L'eau utilisée dans le processus de fracturation peut être traitée, comme l'eau utilisée dans tout autre processus industriel. Si nous examinons les industries partout dans la province, nous constatons que l'eau est traitée, puis évacuée de façon sécuritaire. L'idée ici, c'est de bien faire comprendre aux gens le fonctionnement du processus, puisque la technologie n'est pas nouvelle. L'eau peut être traitée, Monsieur le président, et elle le sera. Nous présenterons le processus pour que les gens le comprennent.

Ce qui est intéressant ici, c'est que la question n'est pas politique. Nous n'avons rien à cacher. L'industrie existe tout autour de nous, et, pourtant, nous faisons l'autruche. Certaines de nos industries sont menacées en raison des prix élevés de l'essence, lesquels sont de loin les plus élevés du pays. Nous avons des industries qui ne peuvent pas progresser ou des gens qui ne considèrent pas la possibilité de venir ici parce qu'ils constatent que nos coûts d'exploitation sont trop élevés. Monsieur le président, je veux simplement laisser les faits parler d'eux-mêmes, car, en se rangeant du côté des faits, on fait avancer la province. Merci, Monsieur le président.

M. McKee : Où les eaux usées seront-elles traitées? Les gens ont de véritables préoccupations



au sujet de la fracturation hydraulique, Monsieur le président, surtout près du bassin hydrographique du ruisseau Turtle. La façon dont le gouvernement décrit la levée du moratoire dans le sous-amendement est assez vague pour permettre la fracturation hydraulique dans le comté d'Albert. Comme il a été mentionné, notre précédent gouvernement libéral a déposé des mesures législatives interdisant que soient déversées des eaux usées provenant de la fracturation hydraulique dans nos ouvrages publics d'évacuation des eaux usées. Comment le premier ministre peut-il nous dire aujourd'hui qu'il veut aller de l'avant avec la fracturation hydraulique sans plan adéquat pour le traitement des eaux usées qui en découlent, Monsieur le président?

L'hon. M. Higgs : Nous entendons ici des déclarations complètement inexactes. Hier, nous avons entendu de telles déclarations au sujet de l'expansion des activités en question à l'échelle provinciale, ce qui n'est pas notre intention, Monsieur le président. C'était très clair, mais la déclaration a été faite ici à la Chambre à l'intention du public. Voici une autre déclaration : Comment procéderions-nous sans connaître le processus? Nous ne procédons pas sans connaître le processus, et les activités se limiteront aux régions que nous avons très clairement délimitées. Nous communiquerons et nous rendrons public le processus et la façon dont nous traitons les eaux usées.

J'aimerais savoir si des gens d'en face savent vraiment à quel point l'industrie en question a connu du succès partout en Amérique du Nord et quelle incidence positive elle a eue dans la collectivité — véritablement. Savent-ils vraiment où des problèmes de contamination de l'eau ont été signalés? J'affirme encore une fois ceci : Fondons notre décision sur des faits, non pas sur des émotions ni du battage pour créer un enjeu d'intérêt public. Faisons avancer notre province en nous fondant sur les faits et de manière durable. Merci.

Travailleurs paramédicaux

M. D'Amours : Monsieur le président, nous le savons tous, nombreuses sont les exigences de la profession des travailleurs paramédicaux. Ces derniers ont d'importantes responsabilités et doivent faire face à des urgences rarement faciles à gérer. Les travailleurs paramédicaux sont payés jusqu'à 20 000 \$ de moins que les policiers et les pompiers au Nouveau-Brunswick. Pendant que le premier ministre essaie de se convaincre qu'il n'y a aucun problème, la rétention du personnel demeure un défi, et il n'est pas facile d'attirer de nouveaux candidats. Quand le premier ministre refera-t-il ses devoirs et fixera-t-il de nouveaux salaires pour les travailleurs paramédicaux, afin que ces salaires soient représentatifs du travail qu'ils accomplissent et des risques qu'ils prennent?

L'hon. M. Flemming : Il est intéressant de constater que le gouvernement précédent n'a rien fait pour atténuer le problème des travailleurs paramédicaux. Presque immédiatement après notre arrivée au pouvoir, nous avons réalisé, pour améliorer la situation des travailleurs paramédicaux, des progrès qui éclipsaient absolument les actions du gouvernement précédent. Je trouve vraiment un peu fort que quelqu'un reproche au gouvernement d'avoir pris des mesures, tandis que le gouvernement précédent n'a pris aucune mesure.



Cela dit, la rémunération représente un aspect important en ce qui concerne les pénuries de main-d'oeuvre ; il s'agit donc d'un côté légitime de la question. Les travailleurs paramédicaux sont membres d'un syndicat. Ils ont une association. Je conviens avec le député d'en face que la rémunération constitue un élément important du tableau d'ensemble en ce qui concerne la résolution du problème des travailleurs paramédicaux, mais elle n'est pas le seul élément. Nous tâchons de résoudre le problème et de donner aux gens du Nouveau-Brunswick un réseau de travailleurs paramédicaux de premier ordre.

[Original]

M. D'Amours : J'aimerais rappeler au ministre de la Santé qu'il a lui-même voté contre notre sous-amendement à notre discours du trône, qui exigeait une augmentation des salaires du personnel paramédical du Nouveau-Brunswick. Reconnaître que le personnel paramédical est aux prises avec des défis quotidiens est une chose, alors que travailler à améliorer le sort de ces travailleurs en est une autre. Le maintien des employés, l'amélioration du salaire et la reclassification de la profession font partie d'un tout. Le premier ministre est-il prêt à s'engager aujourd'hui à reclassifier la profession d'ambulancier paramédical et à assurer de meilleures conditions salariales qui seront représentatives des risques et exigences de cette profession au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Flemming : Je remercie le député de la question. Monsieur le président, il ne faut pas oublier que, lorsqu'il est question de reclassification d'une unité de négociation ou d'un groupe d'employés, il ne revient pas nécessairement au gouvernement de s'en occuper. Il y a la *Loi sur les relations industrielles*. Il existe une unité de négociation. L'unité de négociation en ce moment est le SCFP, et ce n'est pas le rôle du gouvernement actuel ni d'un quelconque gouvernement d'intervenir dans le fonctionnement interne d'un syndicat ou d'une unité de négociation. C'est aux travailleurs paramédicaux de prendre les décisions entre eux et avec leur unité. Nous laisserons la situation évoluer. Il s'agit de personnes responsables, compétentes et capables, et elles entreprendront le processus en temps opportun. Je suppose que je les rencontrerai et serai tenu au courant du processus, mais le fait est que ce n'est le travail d'aucun gouvernement de s'immiscer dans les affaires d'une unité de négociation, car cela serait contraire aux dispositions de la *Loi sur les relations industrielles*.

[Original]

Programmes sociaux

M. J. LeBlanc : C'est un honneur pour moi de me lever pour la première fois lors de la période des questions.

Ma question est pour le premier ministre. Les personnes âgées de notre province méritent la meilleure qualité de vie possible tout en demeurant autonomes. C'est pour cette raison que



notre gouvernement a élaboré la stratégie D'abord chez soi, qui comprend la création de nouveaux crédits d'impôt permettant aux personnes âgées de rénover leur maison, un crédit d'impôt pour les aidants naturels et des investissements dans des logements plus abordables. Le gouvernement s'engage-t-il à maintenir cette stratégie?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard : Je veux remercier le député d'en face de la question, Monsieur le président. Vous savez, les personnes âgées constituent probablement le plus grand atout de notre province, et nous voulons qu'elles aient la meilleure qualité de vie possible. La stratégie D'abord chez soi représentait effectivement un aspect très important du gouvernement précédent. L'ancien gouvernement qui a précédé ce dernier, soit celui de David Alward, dont j'étais fière de faire partie, avait instauré cette stratégie. La stratégie D'abord chez soi est bien en main, à mon avis, et nous examinons certainement le tout au fur et à mesure, comme nous l'avons déjà dit. Les personnes âgées sont très importantes. Je ne prévois pas de changements. S'il en survient, nous en rendrons compte. Je veux remercier le député d'en face de la question. Merci, Monsieur le président.

Foyers de soins

M. J. LeBlanc : Merci, Monsieur le président. La question s'adresse encore soit à la ministre ou au premier ministre. Veiller à ce que les personnes âgées puissent demeurer chez elles constitue en effet une priorité absolue, Monsieur le président, mais, si nos personnes âgées devaient un jour être placées en foyer de soins, elles devraient, tout d'abord, avoir accès à un lit. Pendant notre mandat, nous avons conçu un plan de cinq ans pour les foyers de soins, un plan visant à bâtir 10 nouveaux foyers de soins dotés de 60 lits chacun, pour un total de 600 nouveaux lits dans les foyers de soins, à ajouter 407 lits supplémentaires pour les personnes atteintes de troubles de la mémoire et à investir dans la rénovation de foyers existants. Monsieur le président, le gouvernement actuel s'engage-t-il à terminer la dernière phase du plan pour les foyers de soins?

L'hon. M^{me} Shephard : Je remercie encore le député d'en face de sa question. La stratégie pour les foyers de soins fait l'objet d'un examen en ce moment. Nous comprenons certainement que la question est importante et nous comprenons le fait que nous avons bel et bien besoin de plus de lits. Nous devons aussi veiller à ce que tous les lits vacants soient utilisés ; nous ferons donc un examen complet de la stratégie et déterminerons comment y donner suite.

Il est intéressant que le gouvernement ait eu un énorme budget et n'en ait approuvé qu'une infime partie même pour la période de 2018-2019. En plus de savoir que nous avons besoin des lits en question, nous devons aussi trouver comment nous les paierons, Monsieur le président, car le gouvernement ne nous a pas laissé grand-chose pour travailler en ce sens. Merci, Monsieur le président.



Fiscalité

M. Melanson : Monsieur le président, il est énoncé dans le discours du trône que le gouvernement veut déposer un budget équilibré d'ici à 2020. De ce côté-ci de la Chambre, nous convenons que le dépôt d'un budget équilibré serait bon pour le Nouveau-Brunswick, puisque nous avons travaillé en ce sens au cours des quatre dernières années. Dans le même discours du trône, le gouvernement a dit qu'il veillerait à l'élimination de l'impôt applicable à la petite entreprise et de ce qu'on appelle la double imposition foncière. Rappelons-nous qu'il s'agit de propos qui figurent dans la plateforme de l'Alliance des gens.

Lors d'une mêlée de presse, le premier ministre a dit qu'il n'y aurait aucune réduction d'impôt avant le dépôt d'un budget équilibré. Par conséquent, toute réduction éventuelle d'impôt ne serait accordée qu'en 2021. Pourquoi inclure dans le discours du trône des réductions d'impôt qui ne seront pas accordées avant 2021? Le premier ministre expliquerait-il si de telles mesures faisaient partie de l'entente secrète visant à obtenir l'appui de l'Alliance des gens à l'Assemblée législative?

L'hon. M. Higgs : Vous savez, la situation est vraiment ironique. Nous y revoilà. C'est la troisième fois que sont lancées des affirmations par lesquelles on prétend des choses qui n'existent pas, dans l'espoir de faire la manchette de quelque façon que ce soit. Les gens d'en face ne semblent pas croire qu'il y a bel et bien une entente visant à ce que, à mesure que des questions sont soulevées, le travail se fasse de façon concertée et de bonne foi. Une question sur le lait au chocolat a été soulevée aujourd'hui. Nous y travaillons. Nous réglerons la question du lait au chocolat, n'est-ce pas? Il s'agit d'une question qui se pose dans toutes les écoles.

Parlons de la situation. Je me rappelle qu'un nombre a été lancé pendant la campagne électorale : 500 millions de dollars provenant de la double imposition. Savez-vous ce que nous avons appris? Il s'agit d'un poste budgétaire de 90 millions. C'est ce que nous pensions, mais nous n'en étions pas certains ; nous nous sommes donc gardés de trop nous engager à cet égard. Voilà un chiffre que les gens d'en face auraient dû connaître, mais ils ont délibérément diffusé un chiffre inexact au cours de la campagne électorale. Il est temps de dire la vérité. Il est temps de parler de la réalité. Nous déposerons un budget très responsable parce que nous ne voulons pas que la cote de crédit de la province soit révisée à la baisse.

M. Melanson : Monsieur le président, je suppose que l'entente secrète restera toujours secrète.

[Original]

C'est intéressant de lire dans le discours du trône que le gouvernement actuel semble être en train de faire de la petite politique avec un document qui doit établir son programme pour les 12 prochains mois.

Le gouvernement promet d'éliminer l'impôt sur les petites entreprises et ladite double imposition foncière sur les biens secondaires dans trois ans. Si le message du gouvernement actuel est sérieux, lorsqu'il dit que nos entreprises doivent être davantage concurrentielles et qu'il faut donc modifier la structure d'imposition, pourquoi attendre trois ans ?

La ministre du Développement économique et des Petites Entreprises peut-elle expliquer aux propriétaires de ces entreprises pourquoi le gouvernement fait de la petite politique en repoussant de trois ans l'amélioration du niveau de compétitivité de nos entreprises, et ce, simplement dans le but de gagner l'appui de l'Alliance des gens du Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, nous avons malheureusement hérité, en matière de dépenses, d'un scénario cauchemardesque dans lequel le gouvernement précédent a simplement essayé d'acheter tout le monde par tous les moyens à tout moment. Au cours des deux derniers mois, nous avons constaté que l'approche avait été utilisée comme jamais auparavant. Je l'ai dit à maintes reprises : Nous proposerons une approche équilibrée qui n'entraînera pas de hausse des taxes et impôts que paient les gens de la province. Voilà pourquoi il faut procéder progressivement. Voilà pourquoi il faut établir des priorités. Je n'essaie d'acheter personne. J'essaie de bâtir un Nouveau-Brunswick meilleur. Merci beaucoup.

Impôt foncier

M^{me} Rogers : Avant le changement de gouvernement, des fonctionnaires nous ont avisés de la nécessité de présenter, cet automne, une mesure législative pour poursuivre la mise en oeuvre des recommandations formulées dans le rapport de la vérificatrice générale sur les évaluations foncières. Cela est indispensable pour laisser aux ministères le temps de se préparer, de séparer les avis d'évaluation foncière des factures d'impôt foncier pour la saison des impôts 2019-2020. Est-ce que le ministre des Finances ou la ministre de Services Nouveau-Brunswick déposera une mesure législative cet automne pour continuer le travail portant sur les recommandations de la vérificatrice générale, conformément au plan pour achever la séparation des factures d'impôt foncier?

L'hon. M. Higgs : Merci de la question. Nous avons tenu des réunions sur le sujet. Nous comprenons que notre province ne traite pas les factures d'impôt foncier comme le font les autres provinces, notamment en ce qui concerne la séparation, par exemple, en laissant s'écouler trois mois entre l'évaluation et l'envoi de la facture. Nous examinons la situation, nous considérons que... Je fais une comparaison dans tous les cas. Procédons-nous de façon singulière? Procédons-nous de façon singulière pour les bonnes raisons ou pour les mauvaises raisons? La comparaison est faite avec d'autres provinces.

Nous avons tenu les première et deuxième réunions sur le sujet. Nous avons l'intention d'adopter une démarche semblable à celle des autres provinces. Pour le moment, il semble que



la démarche sera adoptée progressivement. Nous y travaillons. Je remercie la députée d'en face de la question. Merci.

Télécommunications

M^{me} Conroy : Merci, Monsieur le président. Comme je l'ai dit, en ce qui concerne Internet, pour de nombreuses personnes, le service Internet demeure soit irrégulier, soit inexistant dans beaucoup de régions rurales. Il est difficile de croire que, à notre époque, un si grand nombre de personnes n'ont toujours pas accès au service. Le gouvernement peut-il donner une idée de ce qu'il advient des efforts que nous avons déployés pour rendre le service Internet haut débit et celui de téléphonie cellulaire accessibles à toutes les collectivités rurales de la province?

L'hon. M. Oliver : Je remercie la députée de la question, qui me tient certainement à coeur, car je vis dans une région rurale, je me déplace et je perds la couverture Internet et la couverture cellulaire. Il s'agit de l'un des engagements que j'ai pris, ou d'une promesse que j'ai faite, non seulement envers mes électeurs, mais aussi envers mon petit-fils, puisqu'il me signale tout le temps la situation. J'ai dit que nous travaillerions avec les fournisseurs de services Internet et de services cellulaires en vue d'améliorer, autant que possible, la couverture cellulaire dans la province. Il est inacceptable de perdre l'accès au réseau cellulaire sur les autoroutes à quatre voies entre le Québec et la Nouvelle-Écosse. Je travaillerai avec les fournisseurs à cet égard et je leur demanderai de me rencontrer afin d'en discuter davantage. Merci.

[Original]

Équité salariale

M^{me} Mitton : Vendredi dernier, une lettre a été envoyée à tous les parlementaires provinciaux. Elle était signée par la direction générale de plusieurs organismes, par exemple la Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick et le Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick. Toutes ces personnes demandent que les parlementaires appuient l'équité salariale dans le secteur privé.

Il est bon de souligner que 66 % des Néo-Brunswickoises travaillent dans le secteur privé et que celles qui travaillent dans les domaines professionnels traditionnellement féminins ne sont pas rémunérées à leur juste valeur pour le travail qu'elles font. C'est là une forme de discrimination. Le premier ministre va-t-il entreprendre un processus législatif pour assurer l'équité salariale dans le secteur privé?

[Traduction]

L'hon. M^{me} S. Wilson : Merci, et je vous remercie de la question. Monsieur le président, nous concentrons nos efforts sur le personnel de soins à domicile et le personnel de garderie. Nous savons que beaucoup de travail est en cours en ce qui concerne l'équité salariale dans la



province. Nous examinerons certainement l'approche. Des réunions sont prévues pour en discuter avec un certain nombre de personnes. Nous examinons l'approche, mais nous concentrons actuellement nos efforts sur notre personnel de soins à domicile.

M^{me} Mitton : Monsieur le président, le premier ministre a dit qu'il voulait veiller à ce que chaque personne soit traitée équitablement en fonction du travail qu'elle accomplit. Voilà exactement ce en quoi consiste l'équité salariale. Il s'agit d'avoir une rémunération égale pour un travail de valeur égale ou comparable. Les personnes qui travaillent dans des secteurs à prédominance féminine autres que la garde d'enfants et les soins à domicile ne méritent-elles pas une rémunération qui correspond à la valeur totale du travail qu'elles accomplissent? En refusant de déployer des efforts pour assurer l'équité salariale dans le secteur privé, le gouvernement actuel ne fait que perpétuer des stéréotypes et maintenir l'écart salarial. Comment le premier ministre peut-il justifier l'injuste disparité salariale entre les emplois à prédominance féminine et les emplois à prédominance masculine?

L'hon. M^{me} S. Wilson : Je veux simplement dire à la Chambre que l'équité salariale est importante. Nous devons faire progresser le dossier en collaboration avec toutes les parties prenantes. Nos entreprises ont été assez durement touchées. Il nous faut gérer le dossier et trouver un moyen de le faire progresser d'une façon collaborative qui sera efficace et qui répondra vraiment aux besoins de toutes les parties prenantes. Merci.

[Original]

M. Gallant : Je veux me joindre à ma collègue de Memramcook-Tantramar pour discuter de l'équité salariale. Malheureusement, la ministre ne semble pas comprendre que, en effet, l'équité salariale va faire en sorte que nos entreprises pourront même s'améliorer pour ce qui est de la concurrence et de la productivité. En effet, ce n'est pas un coût additionnel pour nos entreprises, car une telle mesure va aider nos familles et nos entreprises. En plus, celle-ci va créer une économie plus équitable.

Alors, le caucus libéral aimerait se joindre à notre collègue, en demandant encore une fois au gouvernement de faire tout en son pouvoir pour faire avancer l'équité salariale dans le secteur privé et, bien sûr, pour achever le travail que nous avons amorcé pour ce qui est de l'équité salariale dans le secteur public. Par conséquent, nous demandons ceci : Le gouvernement va-t-il se joindre à nous pour lancer et appuyer un projet de loi qui fera en sorte que l'équité salariale soit la règle dans le secteur privé?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, je ne pense pas que qui que ce soit, à n'importe quel moment, à ce stade, proposerait que la rémunération égale pour un travail égal soit obligatoire. Le principe devrait absolument être respecté dans notre province et dans notre pays, et il l'est. Le principe est appliqué ici dans les bureaux du gouvernement.



J'ai été clair. Nous concentrons nos efforts sur les services de soins à domicile et de garderie. Nous ne mettrons pas en oeuvre dans le secteur privé un programme d'équité salariale obligatoire. Je l'ai déjà dit à la Chambre et, maintenant, je le répète encore une fois. Nous veillerons à ce que tout travail égal soit non genré ; alors, la mise en oeuvre d'un programme obligatoire ne changera rien. Si des personnes exécutent le même travail, elles reçoivent la même rémunération. Leur sexe n'entre pas en ligne de compte. Nous devons aller un peu plus loin. Je sais ce que l'équité salariale représente, mais je dis que nous voulons établir l'égalité des sexes partout dans la province et dans le pays, et nous veillerons à l'établir. En matière d'équité salariale, nous concentrons nos efforts sur les services de soins à domicile et de garderie, Monsieur le président.

M. Gallant : Monsieur le président, je dirais humblement que, en effet, le premier ministre ne comprend pas ce que constitue l'équité salariale. Il décrit la parité salariale, Monsieur le président. Nous devons aider les familles en rendant le coût de la vie quotidienne plus abordable. Nous devons veiller à faire croître notre économie et à la rendre plus équitable pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi nous voulons que le salaire minimum augmente. Voilà pourquoi nous voulons que l'équité salariale soit établie dans le secteur privé. Voilà pourquoi nous voulons offrir la gratuité des services de garderie et des droits de scolarité aux familles qui en ont le plus besoin et pourquoi nous voulons aider la classe moyenne à payer les droits de scolarité et les services de garderie.

Monsieur le président, non seulement les mesures en question rendront l'économie plus équitable, mais elles créeront aussi plus de possibilités et aideront à faire croître l'économie pour tous les gens de notre province. Par conséquent, nous demandons encore une fois que le premier ministre soit informé de la différence entre la parité salariale et l'équité salariale. Quand il comprendra la différence entre les deux concepts, il pourra revenir à l'Assemblée législative. J'ai bon espoir qu'il s'engagera à faire en sorte que l'équité salariale soit établie dans le secteur privé.

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, j'aimerais que le chef de l'opposition soit informé de la situation économique dans notre province. Nous vivons une certaine situation. Le dernier rapport, je pense, indique que le secteur privé a perdu 6 000 emplois. Notre croissance économique est la plus faible du pays, Monsieur le président, et nous disons que nous voulons apporter plus de soutien à la population active ou aux investisseurs qui veulent créer des emplois. Ce sont de bons emplois et des gens qui investissent dans notre province qui offrent les meilleures possibilités de bons salaires.

Je comprends bien le régime d'équité salariale. J'en comprends bien la définition et le fonctionnement. Je concentre mes efforts sur les soins à domicile et les soins de santé. Nous ne pouvons pas contenter tout le monde en même temps, et c'est pourquoi notre approche est différente de celle du gouvernement qui vient de quitter le pouvoir, Monsieur le président. Notre approche est différente, car nous croyons, au bout du compte, que nous devons tous avoir une province prospère. Voilà notre objectif. Merci.



[Original]

M. Gallant : En tant que gouvernement, nous avons travaillé énormément fort pour faire croître l'économie, mais il faut souligner que nous avons travaillé avec les gens du Nouveau-Brunswick, les entrepreneurs, les entreprises, les travailleurs et les travailleuses.

[Traduction]

Grâce à une telle approche coopérative, c'est-à-dire en travaillant avec tous les gens du Nouveau-Brunswick lorsque nous étions au pouvoir, nous avons pu faire croître l'économie chaque année sans exception. À titre de comparaison, à l'époque où le premier ministre était ministre des Finances et sabrait l'éducation et les soins de santé, l'économie s'est en fait contractée, Monsieur le président. Nous, nous avons fait croître l'économie chaque année sans exception. Nous avons assuré la plus grande croissance démographique jamais enregistrée dans notre province. Nous avons pu faire augmenter considérablement les salaires et avons parfois été la province où la croissance des salaires était la plus rapide du pays. Monsieur le président, nous avons réduit le taux de chômage de presque deux points de pourcentage.

Cela dit, nous avons non seulement fait croître l'économie, mais nous avons aussi créé une économie plus équitable en augmentant le salaire minimum, en offrant la gratuité des services de garderie et des droits de scolarité aux personnes qui en avaient le plus besoin et en offrant à la classe moyenne un soutien financier à cet égard. Le premier ministre poursuivra-t-il le travail et instituera-t-il l'équité salariale dans le secteur privé?

L'hon. M. Higgs : Monsieur le président, malgré le changement de ton que nous avons constaté au cours des dernières semaines, il semble que le chef de l'opposition soit maintenant revenu aux points à faire valoir initialement.

Monsieur le président, j'ai maintenant vu des présentations qui montrent que, pour pratiquement la première fois de l'histoire, les investissements du secteur privé et ceux du secteur public concordent. Monsieur le président, cela ne s'était pas produit, ce qui signifie donc que... Cela signifie que toute croissance économique dans la province est directement liée à l'argent des contribuables. Une telle économie qui n'est pas durable. On ne peut pas continuer d'investir l'argent des contribuables pour créer des emplois et s'attendre à un avenir durable à long terme pour les gens de la province.

Il y a une différence fondamentale, car nous ne préconisons pas une approche d'imposition et de dépenses. Nous favorisons plutôt des taux d'imposition adéquats et l'obtention de résultats par rapport à l'argent dépensé. Nous pensons qu'il faut être prêts à brasser des affaires et attirer des investissements du secteur privé. Nous voulons que l'économie survive et prospère et nous voulons que les gens considèrent encore une fois le Nouveau-Brunswick comme endroit propice au succès de leurs entreprises.

Le président : Le temps est écoulé. La période des questions est terminée.

